

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1209

Artikel: Sondage : fabrique-moi une information
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015464>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le travail sur le fil du rasoir

RÉFÉRENCES

Réseaux, N° 69
Communication technologie société
Dossier: *Entreprise et lien social*, Ed. CNET/CNRS, France Télécom, 1995.

(vb) Avec l'informatique dans la transmission d'informations comme à la production, des modes de faire, des cultures professionnelles sont bouleversés, des postes disparaissent. C'est ce que mettent en évidence les chercheurs qui ont étudié ces mutations particulièrement pointues, dans les entreprises où l'on travaille en «juste à temps». Un grand quotidien du soir français (l'étude ne le mentionne pas nommément, mais cite son caricaturiste, Plantu!) a fait l'objet d'une étude sociologique.

Le journal, par définition fabriqué dans l'urgence, est déjà soumis, on le sait, à l'organisation du travail sur le fil du rasoir. Mais l'informatisation de la rédaction, qui a permis de reculer le moment limite où il n'est plus possible d'introduire de nouvelles informations, accroît encore l'urgence. L'objectif est de parvenir à fournir le quotidien dans les kiosques parisiens pour 13 heures, «pour que les lecteurs achètent leur journal avant de retourner au bureau», et de le livrer dans les autres régions de France le soir même, du moins dans les grandes villes bien desservies par le train, ce qui n'était pas le cas auparavant, le journal étant disponible seulement le lendemain «en province» et à l'étranger. Quelque 200 000 exemplaires sont sur les rails avant 14h30 pour arriver à destination à temps. Pour cela, il aura fallu monter les articles à 10h30 et envoyer les pages prêtes par fax à l'imprimerie vers 11h45. Là où on mettait onze minutes pour faire une page avec des clichés photopolymères, on en met sept aujourd'hui.

Des emplois disparaissent

Si l'informatique a accéléré le temps, elle a aussi accru le stress des travailleurs de la production comme des journalistes. La peur de la panne technique est sous-jacente en permanence. «On ne peut pas se permettre dix minutes d'arrêt sans conséquences... C'est ce qui fait le charme de ce métier... Personne ne peut s'extraire du rythme imposé par la fabrication du journal».

L'informatique a fait disparaître des catégories professionnelles. Un secrétaire de rédaction travaillait autrefois au plomb, avec un typo exécutant les ordres au fur et à mesure pour la fabrication des lignes. «Aujourd'hui, le typo, c'est les programmes informatiques et le secrétaire peut tout faire». De même, la saisie des textes par les journalistes eux-mêmes supprime des emplois en aval.

La pression s'exerçant sur tout le personnel est un facteur d'usure. L'incertitude devient une donnée quotidienne. «Ce qui est stressant, c'est la perte de repères, car tout va trop vite. (...) Les personnes dynamiques en ont tiré un épanouissement; d'autres ne s'en

sont jamais remises», dit cet employé, qui évoque l'absentéisme, qualifié de «très fort» dans certains secteurs de fabrication, ce qui oblige à assurer les remplacements. «Pour un poste, on en paie en fait deux. Mais il ne faut pas oublier, ajoute-t-on, qu'il y a aujourd'hui deux fois moins de personnel qu'il y a dix ans».

Autre facteur d'incertitude accrue, nouveau également: l'infidélité du lecteur, qui sélectionne son achat et achète donc moins souvent. Et ce, dans un pays où l'abonnement à un journal est peu développé. La vente au numéro, plus aléatoire, rend le tirage relatif et modulable, à la merci des événements qui font la une. Facteur d'urgence supplémentaire. Le tout dans un contexte économique où, pour ce journal, au moment de l'étude (1994), les deux tiers des recettes publicitaires avaient été perdues par rapport aux périodes d'opulence. ■

SONDAGE

Fabrique-moi une information

(jd) L'actualité est un peu terne? Le consommateur fatigué de l'interminable tragédie yougoslave? Rien de plus simple. Ficelez un sondage de derrière les fagots, faites bien mousser et servez frais, c'est-à-dire inédit, avec un zeste de sérieux - graphiques à l'appui - et une pincée de drame, pas plus. Offrez-lui la une de votre quotidien - ou de vos publications, c'est encore mieux - et le tour est joué: vous avez fabriqué une information qui sera relayée fidèlement par la radio, plutôt dix fois qu'une, et par les confrères, et très gravement commentée dans le landerneau politico-médiaque.

Cette recette éprouvée, le groupe Edipresse vient une nouvelle fois d'en tester le succès, avec la complicité de MIS Trend, une entreprise lausannoise de sondage. Dans une étude auprès des «leaders d'opinion», très modestement intitulée «Sophia», les promoteurs de l'enquête nous invitent à partir à la découverte des détenteurs du pouvoir en Suisse. Nous ne vous communiquerons pas les résultats: au pire vous les avez déjà lus dans la presse, au mieux vous pouvez sans autre persister à les ignorer. En effet, d'un point de vue strictement statistique, l'échantillon ne représente que les 241 «leaders» qui ont bien voulu répondre au questionnaire (parmi les 737 personnes sollicitées); il ne reflète en rien l'opinion d'une population plus large

Une majorité problématique

**Renoncer
à un placement
éducatif ou
s'endetter...**

(vb) «Quand tu auras 20 ans, tu feras ce que tu veux». Dès le 1^{er} janvier 1996, c'est 18 ans qu'il faudra dire. Avec des nuances, puisque les parents demeurent responsables de la formation complète de leurs enfants, selon le Code civil. Tout autre est la situation des jeunes en difficulté, qui ne peuvent guère compter sur une famille pour les soutenir. Pour eux, l'abaissement de la majorité à 18 ans risque d'être lourde de conséquences. C'est pourquoi l'Association des directeurs d'institutions genevoises d'éducation spécialisée, de même que l'Association des tuteurs officiels romands et tessinois, tirent la sonnette d'alarme et demandent que les prises en charge sociale ou matérielle en cours ne soient pas interrompues après 18 ans. Actuellement, le subventionnement, fédéral et cantonal, couvre la majeure partie des frais d'un placement. L'autre partie des coûts est assumée par les parents et, s'ils ne peuvent s'en acquitter, par un service social cantonal. Lorsqu'il s'agit du placement d'un mineur, cette aide ne constitue pas une dette. Il en va tout autrement pour les jeunes majeurs. A Genève, par exemple, le canton n'autorise pas, pour eux, ce type de placements (hormis les cas pénaux).

Certains des adolescents placés dans des institutions risquent ainsi de se retrouver dans une situation précaire le jour de leur 18 ans. Avec une formation encore en cours, menacée d'être interrompue, ou pas de formation du tout, et sans caution financière leur permettant de louer un appartement (puisque à Genève, généralement, les régies ne reconnaissent pas la caution d'un service social), l'avenir s'annonce plus qu'incertain. La dérive vers les squats et l'enracinement

•••

et, à ce titre, ne présente qu'un intérêt minime. Quant aux 737 prétendus «leaders», on ne sait rien des critères qui leur valent ce titre. Dès lors la maladresse de la question: «Qui a le pouvoir en Suisse?» – comme si le pouvoir constituait un bien homogène et limité en quantité dont différents acteurs se disputent le contrôle – n'a plus guère d'importance, pas plus que les lieux communs révélés par les réponses à des questions complémentaires sur le système politique suisse, le Parlement et le Conseil fédéral, la complexité des problèmes actuels et le rôle des partis politiques.

On attend avec impatience l'enquête de l'an prochain, qui viendra sans doute confirmer une nouvelle fois les lieux communs du café du commerce érigés en exclusivité médiatique. ■

dans la marginalité paraît évidente aux professionnels de l'éducation, qui s'inquiètent du problème. Dans le canton de Genève, sur une centaine de résidents en institution éducative, près de la moitié deviendront en janvier 1996 des majeurs aux yeux de la loi et en tant que tels, ne pourront plus poursuivre leur placement sans s'endetter.

Comment font les pays voisins, qui connaissent pour la plupart la majorité à 18 ans? En Haute-Savoie, un contrat *jeune majeur* fait que les placements en institutions ne créent pas un endettement, ce qui favorise la continuité de la mesure éducative. Mais quand les contrats tombent, les jeunes risquent de se retrouver au RMI. A défaut d'insertion réussie, à l'assistance sociale...

Outre le souci de protéger des jeunes en difficulté, une crainte sous-jacente peut se lire à travers les prises de position des professionnels de l'éducation: celle d'être confrontés à une réduction des subventions et peut-être à une baisse de leurs prestations, devant une «demande» désormais à la baisse de certains placements.

Précisons que les placements pénaux ne sont pas concernés, puisque, dans ce cas, les mesures éducatives peuvent être maintenues jusqu'à 22 ans. Par contre, effet pervers dû à l'abaissement de la majorité, des mesures pénales risquent de perdurer pour la seule raison qu'elles ne créent pas de dette! ■

MÉDIAS

Le livre d'Helmut Hubacher sur les coulisses du Palais fédéral devrait bientôt paraître en français. L'édition allemande a un tel succès que l'éditeur demande une suite.

Le seul hebdomadaire satirique alémanique, le *Nebelspalter* (fendeur de brouillard) ne se porte pas bien. L'éditeur envisage d'en faire un mensuel. Le journal paraît déjà depuis 120 ans et a eu des hauts et des bas. Lorsque l'éditeur actuel l'a repris, en 1923, le tirage n'était plus, paraît-il, que de 300 exemplaires.

Enquête fort instructive dans la *Revue Militaire Suisse* à partir du numéro de février. Un lieutenant se penche sur «l'opportunité de notre système de milice». Dans un bilan intermédiaire, il constate tout d'abord: «Notre système actuel coûte plus du double de ce qui est généralement admis». A suivre.